

**L'Etablissement recrute un(e) chargé(e) de mission basé(e) à Vichy  
(ingénieur en CDD ou par voie de détachement jusqu'à fin décembre 2023,  
le cas échéant renouvelable pour trois ans)**

L'Etablissement accompagne depuis plus de 35 ans les collectivités du bassin de la Loire et ses affluents dans le domaine de l'évaluation et de la gestion des risques d'inondations, en leur apportant un appui technique dans l'exercice de leurs missions.

Notamment, depuis 2012, pour les démarches liées à la sécurisation des ouvrages de protection contre les inondations et leur mise en conformité avec la réglementation. Fin 2015, l'Etablissement a d'ailleurs pris l'initiative d'un projet d'aménagement d'intérêt commun (PAIC) à l'échelle de l'ensemble du bassin fluvial, co-construit en lien étroit avec les collectivités concernées. Voir le *Livret de vulgarisation* d'octobre 2021 ([https://www.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/2021/07/EPTB\\_Livret\\_n10\\_OK.pdf](https://www.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/2021/07/EPTB_Livret_n10_OK.pdf)) ou le *Rapport de présentation* ([https://www.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/2021/07/projet\\_paic\\_juin2021.pdf](https://www.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/2021/07/projet_paic_juin2021.pdf)) de juin 2021 relatifs au PAIC approuvé.

En termes opérationnels, l'Etablissement s'est vu confier par plusieurs EPCI la **gestion de digues non domaniales** pour un linéaire approchant la centaine de kilomètres (engagée à l'été 2019 en Loire aval, début 2020 sur l'axe Cher et courant 2022 en Loire amont). Il accroît également ses interventions en réponse aux sollicitations d'autres collectivités du bassin pour des **appuis techniques** en lien avec la gestion de leurs ouvrages de protection. Ceux en cours concernent le Département d'Indre-et-Loire, Touraine Ouest Val de Loire (37), Touraine Vallée de l'Indre (37), Val d'Amboise (37), Territoires Vendômois (41), Le Grand Charolais (71), Forez-Est (42) et Montluçon Communauté (03) – celui de Vichy Communauté (03) étant également envisagé dans les prochains mois.

Dans le même temps, au titre de l'anticipation du transfert de gestion des **digues domaniales**, l'Etablissement réalise un travail de **préfiguration de la reprise en gestion à l'horizon de janvier 2024**. D'où le renforcement de son appui « de bassin » en la matière, *via* la mobilisation – dans un premier temps jusqu'à fin décembre 2023 – de 4 ingénieurs supplémentaires : 1 en Loire amont (Vichy), 2 en Loire moyenne (Orléans et Tours) et 1 en Loire aval (Angers). Ceci, afin de permettre d'engager rapidement la réalisation des actions requises, en lien étroit avec les EPCI et les services de l'Etat.

## MISSIONS PRINCIPALES

Le(la) chargé(e) de mission recruté(e) sera rattaché(e) au service Dignes, qui comptait début 2022 : 1 chef de service, 5 chargé(e)s de mission, 4 chargé(e)s d'opération et un apprenti (auxquels s'ajoutent des stagiaires).

Les actions prévues intègrent du travail sur le terrain et de bureau. Elles s'articulent avec les interventions en cours dans le cadre des dispositifs PEP/PAPI portés également par l'Etablissement, notamment celui de Vichy (Chargée de mission déjà en poste sur ce site).

En collaboration étroite avec le chef du service Dignes, il(elle) contribuera au déploiement des **appuis techniques** assurés auprès des EPCI concernés par la plateforme de Vichy et interviendra au titre de la **gestion de digues non domaniales**, pour le linéaire confié à l'Etablissement. A cet égard, sont plus particulièrement visés les volets suivants :

- conduite/suivi d'études, d'opérations d'entretien et, à terme, de travaux nécessaires à la mise en conformité ou à la fiabilisation des digues (ou à leur neutralisation, le cas échéant) ;
- mise en œuvre de la surveillance des digues, dans l'ensemble de ses composantes (NB : La nature des interventions conduit à envisager l'établissement d'astreintes).

En lien avec le chargé de mission identifié comme agent-ressource « Transfert de gestion », en poste à Orléans, il(elle) assurera à l'échelle de la plateforme de Vichy le travail de **préfiguration de la reprise en gestion des digues domaniales**, impliquant plus particulièrement des EPCI de l'Allier, de Saône-et-Loire et de la Loire. Les tâches assignées concernent : d'une part, la structuration, l'analyse et la mise à disposition de l'ensemble des données/informations indispensables à la gestion des systèmes d'endiguement concernés ; d'autre part, la mise en situation de gestion opérationnelle, à partir du 2<sup>nd</sup> semestre de l'année 2022, autour de trois cibles d'intervention prioritaires :

- actualisation du Prévisionnel Pluriannuel d'Investissement (et de fonctionnement le cas échéant) ;
- alimentation du tableau de bord des marchés, s'agissant de ceux réalisés (Plan Loire IV), en cours (Plans Loire IV et V) et/ou projetés (Plan Loire V et au-delà) ;
- transposition du mode de gestion de crise actuel (Etat), en version EP Loire/EPCI/Collectivités.

### **Compétences souhaitées et qualités requises :**

- Formation Bac+5, Ingénieur ou master 2
- Spécialisation en hydraulique et ouvrages et/ou prévention et gestion des risques
- Première expérience significative en lien avec les missions
- Connaissances/pratique dans les domaines suivants :
  - Hydraulique, hydrologie, modélisation
  - Ouvrages hydrauliques, génie civil, géotechnique
  - Conduite/suivi de travaux fluviaux
  - Cadre réglementaire de gestion des ouvrages de protection contre les inondations
  - Outils SIG (Q-GIS).
- Autonomie avec esprit d'équipe, capacité d'organisation et rigueur dans les interventions, aisance relationnelle, capacité d'analyse, de synthèse et de restitution
- Permis B obligatoire

**Rémunération : CDD ou par voie de détachement, jusqu'à fin décembre 2023 (le cas échéant renouvelable pour trois ans) - Cadre d'emploi des ingénieurs+ régime indemnitaire**

**Poste basé à :** VICHY (03)

**Prise de fonction :** Au plus tôt

**Déplacements :** Déplacements à prévoir dans l'Allier, la Nièvre, la Saône-et-Loire et la Loire (véhicule de service)

**Candidature :** CV et lettre de motivation à adresser au plus tard le 26 août 2022 à l'attention de Monsieur le Président de l'Etablissement public Loire, par voie électronique, à l'adresse suivante : emmanuelle.braibant@eptb-loire.fr

### **Renseignements :**

Emmanuelle BRAIBANT – Chargée du personnel

Mail : [emmanuelle.braibant@eptb-loire.fr](mailto:emmanuelle.braibant@eptb-loire.fr) Tél : 02.46.47.03.11

### **L'Etablissement public Loire [www.eptb-loire.fr](http://www.eptb-loire.fr)**

Créé en 1983, l'Etablissement public Loire est un syndicat mixte au service des près de soixante collectivités qui le composent actuellement, dont 6 Régions et 16 Départements (Voir *Rapport d'activité 2020* - [https://www.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/2020/04/EPLOIRE\\_RA\\_2020\\_Web.pdf](https://www.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/2020/04/EPLOIRE_RA_2020_Web.pdf)).

Il contribue de manière dynamique à la cohérence des actions menées sur l'ensemble du bassin de la Loire et ses affluents. A cet égard, il assume la maîtrise d'ouvrage d'opérations menées à cette échelle, ou présentant un caractère interdépartemental ou interrégional. Son activité de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des acteurs ligériens le place comme structure référente.

Ses missions sont axées sur ses deux principaux métiers : hydraulicien et développeur territorial. Elles s'exercent actuellement dans 4 principaux domaines :

- Gestion des ressources en eau stratégiques de Naussac (soutien d'étiage de l'Allier et de la Loire) et Villerest (écrêtement de crues et soutien d'étiage de la Loire)
- Evaluation et gestion des risques d'inondations
- Aménagement et gestion des eaux
- Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation

Le suivi administratif, budgétaire et financier de l'ensemble des interventions (Voir *Indicateurs 2021* - <https://www.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/2022/03/Pt-6.pdf>) fait l'objet d'une attention particulière. Tel est le cas également pour la situation du personnel au sein de l'Etablissement (Voir *Eléments de bilan social 2021* - <https://www.eptb-loire.fr/wp-content/uploads/2022/03/Pt-5.pdf>).